

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 05 mars 2018

Date convocation : 27/02/2018

Excusés - Absents : JEAMBRUN Stéphane, PORCHIS Christian *ayant donné procuration à Jean SOLER.*

Secrétaire de séance : Damien MERCADIER.

1-Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme – PLU- Rappel de la délibération du 26 juin 2017 portant accord du CM sur la nécessité de l'élaboration d'un PLU en remplacement de la carte communale actuelle afin de disposer d'un document d'urbanisme en cohérence avec le SCOT du Carmausin Ségala Causses et Cordais. Une commande groupée sera réalisée avec les communes de Pampelonne, Taïx, Monestiès, Sainte gemme et Valdériès qui elles aussi doivent mettre leur document d'urbanisme en conformité avec le SCOT. Cette commande groupée nous permet de mutualiser les coûts et les subventions versées par l'Etat.

Une nouvelle délibération est prise à l'unanimité pour inclure les objectifs de la commune et définir les modalités de concertation du public.

Par ailleurs un groupe de travail est mis en place pour ce projet comprenant : Rolande AZAM, Benoît RAVAILHE, Françoise EMERIAUD et Gérard DOUZIECH.

2-Taux de promotion des avancements de grade des agents communaux : Nathalie ARNAL et Chantal VIDAL ayant la possibilité de changer de grade au 01/05/2018 pour l'une et au 01/09/2018 pour l'autre, le tableau des taux de promotion est mis en jour afin que ces deux agents puissent bénéficier de cet avancement. Accord à l'unanimité

3- Remplacements APC congés d'été : Accord à l'unanimité pour recruter un agent contractuel pour assurer les remplacements de l'agent communal à l'Agence Postale Communale pendant les congés d'été ou autres absences. Chantal ASSIE pourrait assurer ces remplacements.

4- Numérisation de l'état-civil : Présentation du projet de numérisation de l'état civil de 1912 à 2002. Cette numérisation se fera par le biais de l'Association des Maires du Tarn, ceci permet de mutualiser les coûts. Le montant prévisionnel pour Tanus s'élève à 945.60 € TTC Cette numérisation permettra l'envoi dématérialisé de copie d'acte aux notaires, aux autres mairies par la plateforme COMODEC, etc et une moindre manipulation des anciens registres. Accord à l'unanimité.

5-Travaux d'éclairage public : présentation des devis de la SPIE pour la mise en place de l'EP au lotissement de Puech Redon, rue de Puech Redon, une extension rue de Tréban compte tenu des nouvelles constructions, ainsi qu'un devis relatif à la mise en place d'horloges astronomiques sur les postes d'EP du village.

Damien MERCADIER et Gérard DOUZIECH se proposent pour étudier ces devis, avant une présentation au SIER de Tanus. L'ensemble de ces travaux sont normalement pris en charge à 100 % par le SIER Tanus.

5-Questions diverses :

***Travaux Agence Postale Communale :** Pas d'attribution de la DETR car l'enveloppe globale n'est pas assez importante (devis 3 531.40 € HT) Une demande d'aide financière sera déposée auprès de la Région ainsi qu'auprès de La Poste. Accord à l'unanimité.

***Affaire PRAT-DIRRIIG à la Guizardié :** Les avocats des parties sollicitent la mairie pour trouver une solution ou un accord, par ailleurs la commune est intervenue auprès de M.PRAT sans que cela change la situation. Il est donc décidé à l'unanimité d'envoyer à M.PRAT une mise en demeure pour qu'il nettoie la portion de chemin qui pose problème à chaque sortie de son troupeau, en vertu du Code de la Voirie routière et notamment l'article L116-2-4 qui stipule « *Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public* »,

***Maladie des châtaigniers dans la vallée du Viaur :** depuis quelques années les châtaigniers de la vallée du Viaur subissent les attaques de cynips. L'Association Viaur Vivant et les communes de Pampelonne, Jouqueviel, Montirat et Mirandol ont commencé à participer à une opération destinée à lutter contre ce parasite. Il s'agit de réaliser un lâcher de guêpes asiatiques *Torymus*, qui est un prédateur naturel du cynips. Coût d'un traitement environ 200 €. Accord pour participer à la prochaine opération de lutte biologique de ce parasite.

***Circulation hameau de la Prèze :** lecture du courrier de Mme PARAN Pauline et DUMOULIN Mathieu concernant la vitesse excessive de certains véhicules dans le hameau (perte de 2 chiens tués par les voitures) Il est décidé de mettre un panneau de signalisation « ralentir ».

***Vol planches cache-containers poubelles :** plusieurs planches du cache-container du lotissement de la Bouriette ont été dérobées. Un affiche sera mise en place et la gendarmerie prévenue.

***Travaux école :** des travaux de réparation du grillage de la cour, du portail, d'un extincteur décroché, ont été réalisés par Gilles, les frais pris en charge par le SIVU. Rolande AZAM est allée à l'école rappeler aux enfants les règles de respect du bien public (ne pas se pendre au grillage, ni aux extincteurs, ne pas taper avec les ballons contre les volets, ne pas insulter les gens qui passent devant l'école, etc...).

Information est donnée sur le maintien de la semaine à 4.5 j qui a été voté en conseil d'école.

Information donnée sur l'abandon du projet de fermeture d'une classe à Tanus pour cette année (rentrée 2018-2019)

***Toiture salle activités :** nécessité de mettre hors d'eau l'algéco route de Marsal. Présentation du devis de M.VERDIER Christophe, couvreur, pour un montant de 4 542 €TTC. Accord pour prévoir cette dépense au budget 2018.

***Agrandissement halle foirail :** Afin que le dossier de demande subvention auprès de LEADER (fond européens) puisse être instruit, nous devons déposer le permis de construire. Une étude de sol est nécessaire pour déposer le permis de construire, pour laquelle il faut compter environ 2 000 €. Accord à l'unanimité pour faire cette étude, sinon le dossier est bloqué, alors que nous avons déjà les accords de subvention de l'Etat, la Région et du Département.

***Marche Nordique :** près de 500 marcheurs de la Marche Nordique seront sur Tanus et la vallée du Viaur le 19 mai 2018 (WE de la Fête de Tanus). Accord pour les accueillir et leur offrir les échaudés au vin blanc (crapauds) comme la dernière fois.

***Route du Sud :** La Route du Sud-Dépêche du Midi, course cycliste professionnelle, sera de passage à Tanus le jeudi 14 juin.

***Battue aux pigeons** : un arrêté a été pris autorisant la société de chasse de Tanus à organiser des battues aux pigeons à compter du 1^o mars sur la commune (voir compte rendu du 11/12/2017)

***Monument aux Morts** : le monument étant très sale, renseignements seront pris auprès des Etablissements Malgouyres à Moularès pour un produit anti- mousse.

***Cabinet médical** : attente devis pour refaire la peinture de la façade.

***Nouveau lotissement communal** : accord à l'unanimité pour débiter les démarches de création d'un nouveau lotissement communal : recherche terrain, étude financière, etc.

La séance est levée à 23h20

Madame le Maire de Tanus,
Rolande AZAM

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Rolande Azam', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TANUS' at the top, 'LE' in the center, and '(1910)' at the bottom, with small stars on either side of the bottom text.